

Faire sa carte grise auprès de l'ANTS

Description

La demande de carte grise, ou [certificat d'immatriculation](#), est une formalité incontournable pour les propriétaires de véhicules en France. Depuis quelques années, cette procédure s'effectue exclusivement en ligne via le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Cet article vous guide à travers les étapes à suivre pour effectuer cette démarche, les documents nécessaires et les coûts associés.

[Carte grise](#)[Déclarer ma cession de véhicule](#)[Changement d'adresse carte grise](#)
[Duplicata carte grise](#)[Permis de conduire](#)[Demande de passeport](#)

Quel est le rôle de l'ANTS en matière de carte grise ?

L'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) est, depuis le 6 novembre 2017 et la nouvelle [réglementation SIV](#) (système d'immatriculation des véhicules), la seule instance compétente pour **traiter les demandes relatives à l'immatriculation** des véhicules.

Obtenir sa carte grise via l'ANTS est une démarche simple et sécurisée, désormais obligatoire pour tous les véhicules.

Pour se faire, connectez-vous à votre compte ANTS ou via [FranceConnect](#), préparez les documents nécessaires tels que le formulaire Cerfa, un justificatif de domicile et une preuve d'assurance, puis suivez votre demande **jusqu'à la réception de votre certificat d'immatriculation**.

En 2024, les frais peuvent varier selon la région et la puissance fiscale du véhicule, avec une augmentation notable des taxes régionales.

Bon à savoir : En cas de problème, le suivi en ligne et les services de l'ANTS sont là pour vous accompagner. N'hésitez donc pas à contacter l'ANTS aux horaires d'ouverture.

Comment se connecter à l'ANTS pour faire sa carte

grise ?

Pour effectuer votre demande de [carte grise](#), la première étape est de vous connecter au site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Plusieurs options s'offrent à vous pour accéder à votre espace personnel. Voyons comment procéder et ce que vous pourrez faire une fois connecté.

À noter : La dématérialisation des démarches a pour conséquence de ne plus du tout pouvoir déposer un dossier de demande de carte grise en préfecture ou en sous-préfecture. Il n'est plus non plus possible d'envoyer des documents justificatifs par courrier.

Créer un compte ANTS ou se connecter à FranceConnect

Afin d'accéder aux services en ligne de l'ANTS, **il est indispensable de s'identifier**. Vous avez le choix entre :

- [Créer un compte ANTS](#) directement sur le site
- Utiliser FranceConnect.

Ce dernier facilite la connexion en vous permettant d'utiliser **vos identifiants d'autres services publics** tels que les impôts ou la sécurité sociale. FranceConnect est particulièrement pratique car il centralise vos accès, vous évitant ainsi de créer de multiples comptes.

Naviguer sur le portail ANTS

Une fois votre identification effectuée, vous pourrez accéder à toutes les **démarches administratives liées à l'immatriculation** de votre véhicule.

Le portail ANTS a été amélioré en 2024 pour offrir une navigation plus fluide et intuitive. Vous y trouverez des sections dédiées pour suivre l'avancement de vos demandes, obtenir des informations sur les documents nécessaires et effectuer les paiements en ligne.

L'interface a été pensée pour guider les utilisateurs étape par étape, rendant le processus plus simple et transparent. **La procédure complète comprend les 5 étapes** suivantes :

1. Connexion sur le site officiel ANTS ;
 2. Choix de la démarche adaptée dans la rubrique *Immatriculation* ("*Acheter ou recevoir un véhicule d'occasion*")
-

- ” ou “*Immatriculer pour la première fois un véhicule en France*”);
3. Remplissage du formulaire en ligne ;
 4. Vérification du récapitulatif et transmission des pièces justificatives au format numérique ;
 5. Finalisation de la démarche avec le paiement de la carte grise par carte bancaire et le téléchargement de la [carte grise provisoire](#) (certificat provisoire d'immatriculation).

Comment faire une demande de carte grise en 5 étapes sur le site de l'ANTS ?



LegalPlace.

À l'issue de la formalité sur le téléservice de l'ANTS, cette dernière **traite les demandes de façon chronologique**. Le titulaire reçoit généralement son certificat d'immatriculation dans un délai de 7 jours ouvrables. Il reçoit le courrier directement à son domicile et sous pli sécurisé.

Bon à savoir : Le délai de réception du certificat d'immatriculation peut être plus long si le dossier nécessite de faire appel au service instructeur, en cas de problème avec le dossier ou en raison du flux des demandes.

Quels documents sont nécessaires pour une demande de carte grise ?

Pour immatriculer votre véhicule, il est essentiel de fournir un ensemble de documents

précis. Ces pièces justificatives permettent de garantir l'identité du propriétaire et la conformité du véhicule. Voyons ensemble la liste des documents requis et les précautions à prendre lors de leur soumission.

Liste des documents requis

Pour faire une demande de carte grise, **vous devez réunir plusieurs documents** essentiels :

- Formulaire cerfa n°13749 (pour les véhicules neufs) ou n°13750 (pour les changements de titulaire) ;
- Une pièce d'identité valide, telle qu'un passeport ou une carte nationale d'identité ;
- Un justificatif de domicile de moins de six mois (par exemple, une facture d'électricité ou une quittance de loyer) ;
- Le certificat de conformité du véhicule, particulièrement pour les véhicules neufs ;
- La preuve qu'un contrôle technique a été réalisé dans les 6 mois précédant la vente (pour les véhicules d'occasion uniquement) ;
- Un quitus fiscal et la facture d'achat pour les véhicules neufs ;
- Un certificat de situation administrative, daté de moins de 15 jours ;
- Une preuve d'assurance en cours de validité, assurant la couverture du véhicule ;
- Le permis de conduire, correspondant au type de véhicule immatriculé.

Ces [documents](#) sont indispensables pour que votre demande soit complète et acceptée par les autorités.

Vérifier et soumettre les documents

Avant de soumettre votre demande, il est crucial de vérifier que tous les documents sont complets et lisibles. **Assurez-vous qu'aucun élément ne manque** et que toutes les informations sont correctement renseignées.

Une demande mal préparée peut entraîner des **retards ou des refus**. Veillez donc à bien scanner ou photographier vos documents, en veillant à la clarté et à la lisibilité des copies. Cette étape est essentielle pour garantir un traitement rapide et efficace de votre dossier.

Quel est le coût de la carte grise via l'ANTS en 2024 ?

Le [prix d'une carte grise](#) peut varier considérablement en fonction de plusieurs

paramètres. En 2024, les tarifs appliqués ont connu des ajustements, notamment liés aux taxes régionales et aux critères environnementaux. Analysons ensemble les différents facteurs qui influencent le coût total et les modalités de paiement.

Calcul des taxes et redevances

Le montant à payer pour obtenir une carte grise dépend principalement de trois éléments :

- La puissance fiscale du véhicule ;
- La région où il est immatriculé ;
- Les taxes spécifiques liées aux émissions polluantes.

La puissance fiscale, exprimée en CV (chevaux fiscaux), est un indicateur clé qui détermine une grande partie des frais. Chaque région fixe son propre tarif par cheval fiscal, ce qui explique les disparités de coûts selon les lieux.

En outre, des taxes additionnelles peuvent s'appliquer, comme le malus écologique pour les véhicules émettant beaucoup de CO2. En 2024, plusieurs régions ont ajusté leurs tarifs, notamment en supprimant certaines exonérations pour les véhicules dits "propres", augmentant ainsi les coûts pour ces modèles.

Voici **un tableau récapitulatif des coûts liés à l'obtention d'une carte grise** via l'ANTS en 2024. Les prix peuvent varier selon la région et d'autres critères spécifiques au véhicule.

Élément de coût	Description	Montant estimé (en €)
Taxe régionale	Calculée en fonction du nombre de chevaux fiscaux (CV) et de la région d'immatriculation.	En moyenne entre 27 et 51 € par CV
Taxe CO2 (Malus écologique)	Appliquée aux véhicules émettant des niveaux élevés de CO2.	Jusqu'à 50 000 € (selon les émissions)
Frais de gestion	Frais fixes pour l'édition de la carte grise.	11 €
Taxe de formation professionnelle	Pour les véhicules utilitaires légers de plus de 3,5 tonnes.	Variable selon le type de véhicule
Exonérations	Réductions possibles pour les véhicules "propres" (électriques, hybrides) (réductions variables).	Variable selon la région

Bon à savoir : Le titulaire n'a pas à repayer l'ensemble de ces taxes lorsqu'il effectue une demande de duplicata. Il doit uniquement s'acquitter de la taxe fixe et de la redevance d'acheminement, soit un coût total de 13,76 €.

Paiement en ligne sécurisé

Le paiement des frais de la carte grise s'effectue exclusivement par carte bancaire via le portail de l'ANTS. Ce mode de règlement garantit la sécurité des transactions. Les utilisateurs doivent veiller à avoir une carte valide et les fonds nécessaires disponibles, car le site ne propose pas d'alternatives de paiement. En 2024, les ajustements des taxes régionales ont particulièrement impacté le montant final, il est donc conseillé de vérifier le coût précis au moment de la demande.

Que faire en cas de non-réception de la carte grise ?

Il peut arriver que votre carte grise ne soit pas livrée dans les délais prévus. Cette situation peut être stressante, mais il existe des étapes à suivre pour résoudre le problème. Il est important de rester proactif et de vérifier régulièrement l'état de votre demande.

Suivi de la demande sur le compte ANTS

La première chose à faire est de vérifier le statut de votre demande directement sur votre compte ANTS. Cette plateforme permet de [suivre en temps réel](#) l'avancement de

vosre dossier. Si vous constatez que votre carte grise n'a pas été expédiée alors que plus de sept jours ouvrables se sont écoulés, il est recommandé de consulter votre compte pour des mises à jour ou des notifications éventuelles. Le site ANTS fournit également des détails sur toute information manquante ou tout problème pouvant retarder l'envoi.

Contacteur l'ANTS ou La Poste

Si, après vérification, votre carte grise a bien été envoyée mais que **vous ne l'avez toujours pas reçue**, plusieurs actions sont possibles. Vous pouvez [contacter l'ANTS](#) pour obtenir des clarifications :

- Via leur formulaire de contact en ligne ;
- Par téléphone au 34 00 du Lundi au Vendredi (7h45 à 19h) et le Samedi (8h à 17h) pour la France métropolitaine ou au 09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger

Dans certains cas, l'administration peut vous fournir un suivi plus détaillé ou réexpédier le document si nécessaire.

En parallèle, si l'ANTS confirme l'envoi, il est conseillé de vérifier auprès de La Poste pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de problème de livraison. Une enquête peut être ouverte pour **localiser votre courrier**. Cette démarche est particulièrement importante si la carte grise a été envoyée en courrier recommandé, car elle dispose alors d'un suivi plus précis.

Quelles sont les alternatives à l'ANTS ?

Le processus d'immatriculation des véhicules ne se limite pas à l'utilisation du site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). En effet, pour faciliter ces démarches, l'État a mis en place des alternatives permettant aux usagers de déléguer cette tâche à des professionnels habilités. Découvrons les différentes options disponibles.

Faire appel à un professionnel de l'automobile agréé

Les professionnels de l'automobile, tels que les **concessionnaires, garages, et centres de véhicules hors d'usage (VHU)**, peuvent réaliser les formalités d'immatriculation pour le compte de leurs clients. Ces professionnels doivent être agréés et disposer de l'autorisation requise pour traiter ces demandes.

Pour qu'ils puissent intervenir, **le propriétaire du véhicule doit leur fournir un mandat signé**, autorisant ainsi le professionnel à effectuer les démarches nécessaires. Cette solution est particulièrement pratique pour les personnes qui souhaitent bénéficier d'un service de proximité, puisqu'il est possible de localiser un professionnel agréé près de chez soi via des outils de géolocalisation disponibles sur le site de l'ANTS.

Recourir à l'expertise d'un prestataire en ligne habilité par le ministère de l'Intérieur

Outre les professionnels de l'automobile, il existe également des prestataires en ligne spécialisés, **habilités par le ministère de l'Intérieur**, pour réaliser les démarches d'immatriculation. Ces entreprises proposent des services entièrement dématérialisés, ce qui constitue un gain de temps considérable pour les usagers.

Ces prestataires en ligne doivent, comme les professionnels de l'automobile, **être mandatés par le propriétaire du véhicule** pour effectuer les démarches en son nom. Le processus est simple : après avoir fourni les documents nécessaires, le prestataire s'occupe de l'intégralité de la procédure, de la vérification des pièces jusqu'à la réception de la carte grise.

Zoom : LegalPlace est un prestataire habilité à prendre en charge les formalités liées à votre [demande de carte grise](#). Pour cela, il vous suffit de compléter un court formulaire, puis de nous fournir les pièces justificatives nécessaires. Nos formalistes traitent votre dossier en 24h et se chargent de votre demande à votre place. Vous n'avez plus qu'à attendre de recevoir votre document chez vous !

FAQ

Peut-on faire une carte grise pour un véhicule importé via l'ANTS ?

Oui, il est possible de demander une carte grise pour un véhicule importé en suivant

une procédure spécifique sur le site de l'ANTS.

Est-il obligatoire d'avoir un code de cession ?

Le code de cession est obligatoire dès lors que le nouvel acquéreur du véhicule réalise sa demande de certificat d'immatriculation lui-même, directement sur le site de l'ANTS. En effet, les professionnels n'ont pas besoin de code de cession. Par conséquent, ce code n'est pas nécessaire si le titulaire confie sa démarche à un professionnel de l'automobile agréé ou à un prestataire habilité par le ministère de l'Intérieur.

Comment obtenir un duplicata de carte grise en cas de perte ?

En cas de perte, vol ou détérioration de la carte grise, il est possible de demander un duplicata directement sur le site de l'ANTS en fournissant les documents nécessaires.